

Ville de Gex

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ANNÉE 2018

Partie 1

PROJECTION PLURIANNUELLE

2018-2021

1.1 **CARACTÉRISTIQUES DE LA SIMULATION PRÉSENTÉE :**

HYPOTHÈSES RETENUES DANS LA SIMULATION PLURIANNUELLE	
Scenarii d'évolution de la fiscalité	*Augmentation des bases ménages de 3 % (taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti). *Autres produits fiscaux caractérisés par un pronostic de faible augmentation sur les reversements (d'un côté baisse probable des attributions de compensations de la CCPG du fait des transferts de compétences avec néanmoins versement d'une dotation de solidarité communautaire dès 2018; d'un autre côté prise en compte du dynamisme des droits de mutation, notamment. Rappel: perte de la taxe de séjour dès 2018. Au total scenario retenu de +1% par an jusqu'en 2021.
DGF et autres dotations	Stabilité DGF et autres dotations d'Etat en 2018. Dès 2019 anticipation d'une baisse de 5% par an dans le cadre du plan d'économies de 13 milliards demandé aux collectivités territoriales, dont les modalités de mise en œuvre ne sont pas encore connues à ce jour.
Dépenses d'investissement	Pour les travaux courants d'investissement et de renouvellement de matériels/mobiliers divers, base moyenne de 1700K€ par an augmentée de 2% chaque année.
	Les grosses opérations à budgétiser figurent dans le tableau "Prévision de projets d'investissements communaux".
Emprunts	Taux retenu pour les emprunts en cours à taux variable dans la simulation : 3%.
	Prévision d'emprunts nouveaux de 7,5 M€, essentiellement pour le financement de l'opération Cœur de ville, répartis comme suit: 3M en 2019, 3M en 2020 et 1,5M en 2021. Un taux moyen de 3 % est retenu avec une durée d'emprunt de 20 ans.
Dépenses de fonctionnement	Les taux d'évolution à compter de 2017 sont inscrits pour chaque année: 2% pour charges à caractère général, 6% pour dépenses de personnel en 2018, puis 5% en 2019, au-delà 3% par an. De 2 à 3% d'augmentation annuelle pour les autres postes de dépenses.
FCTVA	Calcul sur 80% des immobilisations.
Autres orientations et informations	2% d'augmentation pour les ventes de produits.
	2% d'augmentation pour les produits du domaine à partir de 2019. Politiques tarifaires : tendre pour que la participation globale des usagers ne soit pas inférieure à 50% pour l'ensemble des services municipaux, la piscine étant à part, ce qui n'exclut pas une politique en faveur des revenus les plus modestes.
CFG - compensation financière genevoise	Scenario d'augmentation de 2% par an sur la base du réel 2017.

1.2 PRÉVISION PROJETS INVESTISSEMENTS COMMUNAUX :

(EN K€)

Prévision de projets d'investissements communaux					
libellé	montant	2018	2019	2020	2021
Acquisition Le Bellevue	990	990	0	0	0
Déplacement RD 1005	870	870	0	0	0
Tougin enfouissement et aménagement voirie	270	270	0	0	0
Trottoir et chaussée Pitegny	250	250	0	0	0
Ecole Parozet	3 500	3 500	0	0	0
Acquisition terrain Parozet (hospices)	660	660	0	0	0
Pistes cyclables	300	300	0	0	0
Carrefour à feux RD 984c	330	330	0	0	0
Opération Cœur de Ville (reste à financer)	7 500	0	3 000	3 000	1 500
MJC extérieurs	200	200	0	0	0
MJD intérieurs et extérieurs	317	317	0	0	0
Aménagement du cimetière	325	325	0	0	0
Mise en accessibilité 15 bâtiments communaux	500	500	0	0	0
Total par an		8512	3000	3000	1500
TRAVAUX COURANTS ET RENOUELEMENT (moyennes)					
		2018	2019	2020	2021
Travaux courants d'investissement		1 379,6	1 407,2	1 435,3	1 464,0
Acquisitions de matériel divers et immos incorporelles		318,4	324,7	331,2	337,8
TOTAL Investissements courants		1 697,9	1 731,9	1 766,5	1 801,9

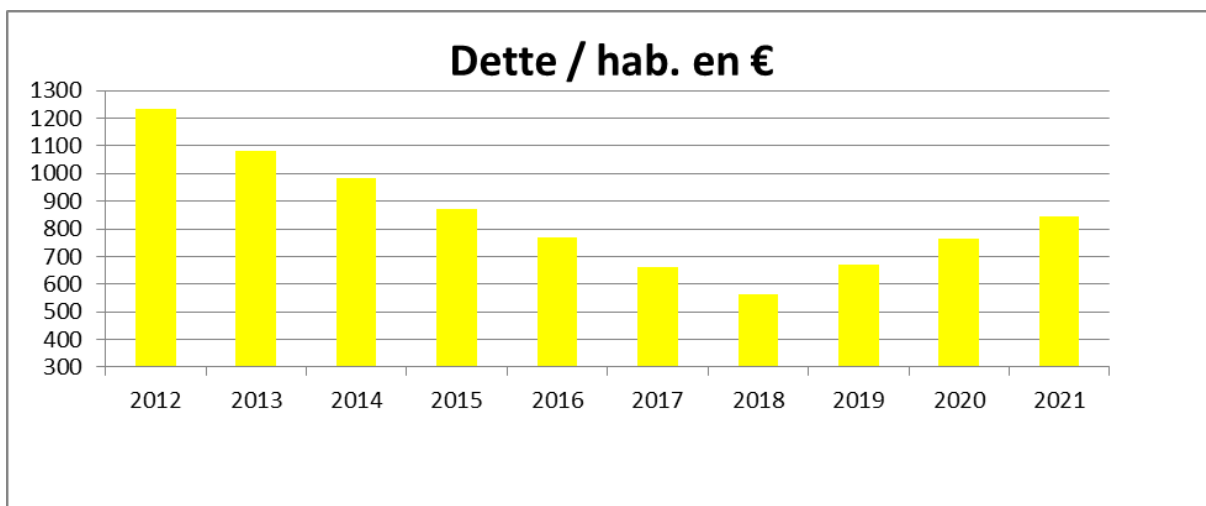
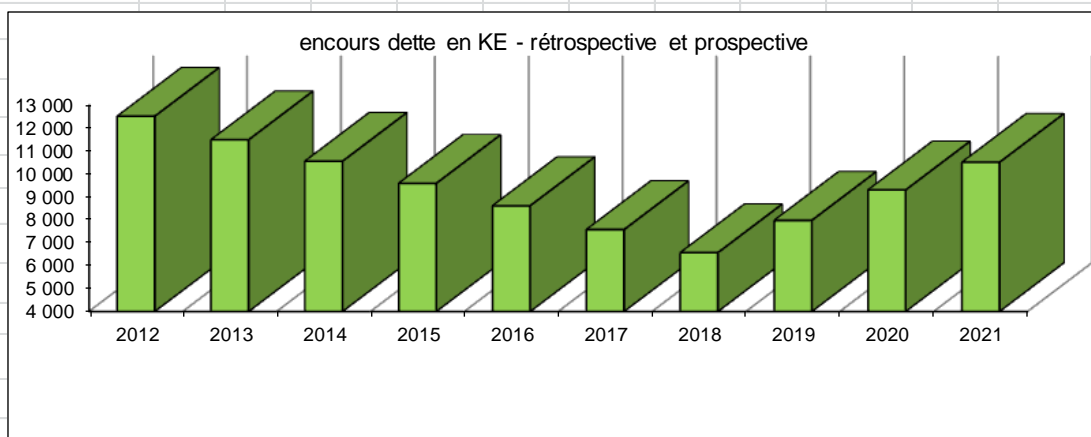
1.3 RETROSPECTIVE DEPUIS 2013 ET SIMULATION PROSPECTIVE 2018 - 2021

	2013	2014	2015	2016	2017	Taux	2018	Taux	2019	Taux	2020	Taux	2021	Taux
	en K€	en K€	en K€	en K€	estime en K€	d'evol.	estime en K€	d'evol.	estime en K€	d'evol.	estime en K€	d'evol.	estime en K€	d'evol.
						2017//16		2018//17		2019//2018		2020//19		2021//20
Recettes de fonctionnement	14 273	14 100	14 661	15 306	15 333	0,18%	15 674	2,23%	15 954	1,78%	16 245	1,83%	16 548	1,86%
Chan 70 Vente de produits	1 004	938	982	1 111	1 050	-5,4%	1 071	2,0%	1 092	2,0%	1 114	2,0%	1 137	2,0%
Chan 73 Prod fiscaux	7 034	6 898	7 314	7 823	8 195	4,7%	8 408		8 627		8 852		9 083	
Contributions directes	5 712	5 850	6 137	6 862	6 545	-4,6%	6 741	3,0%	6 943	3,0%	7 152	3,0%	7 366	3,0%
Autres produits fiscaux	1 323	1 048	1 177	962	1 650	71,5%	1 667	1,0%	1 683	1,0%	1 700	1,0%	1 717	1,0%
Chan 75 Produits du domaine	170	156	135	146	150	3,1%	165	10%	168	2%	172	2%	175	2%
Chan 74 Particin dotations	5 815	5 887	5 951	5 985	5 715	-4,5%	5 806		5 840		5 879		5 922	
Dotation fonctionnement	1 917	1 829	1 604	1 376	1 170	-15,0%	1 170	0,0%	1 111	-5,0%	1 056	-5,0%	1 003	-5,0%
CFG	3 033	3 218	3 397	3 580	3 681	2,8%	3 755	2,0%	3 830	2,0%	3 906	2,0%	3 984	2,0%
Autres participations	865	840	951	1 029	864	-16,0%	881	2,0%	899	2,0%	917	2,0%	935	2,0%
Chan 76 Produits financiers	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Chan 77 Produits exceptionnels	59	32	78	60	40	-33,3%	40	0,0%	40	0,0%	40	0,0%	40	0,0%
Chan 013 Atténuation de charges	192	189	200	181	183	1,2%	185	1,0%	187	1,0%	189	1,0%	190	1,0%
Dépenses de gestion	9 500	9 908	10 173	10 096	10 350	2,52%	10 785	4,20%	11 183	3,70%	11 478	2,63%	11 780	2,63%
Chan 012 Frais personnel	4 689	5 069	5 193	5 232	5 450	4,2%	5 777	6,0%	6 066	5,0%	6 248	3,0%	6 435	3,0%
Chan 011 Charges à caractère géo	2 885	2 841	2 962	2 807	2 900	3,3%	2 958	2,0%	3 017	2,0%	3 078	2,0%	3 139	2,0%
Chan 65 Autres charges	1 061	1 115	1 033	1 094	1 020	-6,7%	1 040	2,0%	1 061	2,0%	1 082	2,0%	1 104	2,0%
Chan 67 Charges exceptionnelles	73	51	116	42	30	-27,9%	31	2,0%	31	2,0%	32	2,0%	32	2,0%
Chan 014 Reversements	792	833	869	921	950	3,1%	979	3,0%	1 008	3,0%	1 038	3,0%	1 069	3,0%
Finance de gestion	4 774	4 192	4 488	5 210	4 983	-4,37%	4 890	-1,86%	4 771	-2,44%	4 768	-0,07%	4 768	0,01%

	2013	2014	2015	2016	Taux	2017	Taux	2018	Taux	2019	Taux	2020	Taux	2021	Taux
	en K€	en K€	en K€	en K€	d'evol.	estime	d'evol.	estime	d'evol.	estime	d'evol.	estime	d'evol.	estime	d'evol.
					2016//15		2017//16		2018//17		2019//2018		2020//19		2021//20
Intérêts dette ancienne	245	229	203	183,8		168,3		197,5		171,5		144,8		116,8	
Intérêts dette nouvelle	0	0	0	0		0		0		85		170		210	
Amortissement dette ancienne	849	933	962,5	986,4		1011,2		1005,7		990,7		972,7		993,6	
Amortissement dette nouvelle	0	0	0	0		0		0		115		230		290	
Annuité dette	1 094	1 162	1 166	1 170		1 180		1 203		1 362		1 518		1 610	
Financie disponible	3 679	3 030	3 322	4 040	21,60%	3 803	-5,86%	3 687	-3,07%	3 409	-7,54%	3 250	-4,65%	3 158	-2,85%
Recettes d'investissement	2 075	1 555	1 293	1 402		1 525		2 650		2 605		1 810		1 810	
FCTVA	1 129	1 039	712	642		875		1 000		1 800		1 360		1 360	
Aliénations	0	30	0	0		0		0		0		0		0	
Autres recettes/ Taxe aménagement	757	332,3	294,6	292,9		150		150		150		150		150	
Subventions et participations	182	153	223	467		500		1 500		655		300		300	
Remboursement créances	7	0	64,3	0		0		0		0		0		0	
Dépenses d'investissement	6 813	5 014	4 903	6 658		8 275		11 550		8 800		8 800		6 300	
Immobilisations	6688	5014	4883	6402		8000		11250		8500		8500		6000	
Autres	125,6	0	19,2	256,1		275		300		300		300		300	
Besoin de financement	4 739	3 459	3 609	5 256		6 750		8 900		6 195		6 990		4 490	
Emprunt	0	0	0	0		0		0		3000		3000		1500	
Solde exercice	-1 059	-429	-287	-1 216		-2 947		-5 213		214		-740		168	

1.4 **DETTE :**

ENCOURS DETTE 31/12 EN K€										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours dette	12 513	11 487	10 550	9 587	8 609	7 567	6 562	7 970	9 298	10 505
Nombre habitants	10 137	10 632	10 711	10 979	11 200	11 453	11 682	11 916	12 154	12 397
Dette / hab. en €	1234	1080	985	873	769	661	562	669	765	847



Partie 2
BUDGET COMMUNE 2018

La section fonctionnement s'équilibrerait à 15 690 000 €.

2.1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

L'objectif à atteindre serait une augmentation limitée entre 4 à 4,5 % en réalisé des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), lesquelles passeraient de 10 533 000€ (= projection du réalisé 2017) à 10 982 000€ (= estimation 2018).

2.1.1 Prévisions par chapitre :

2.1.1.1. CHAPITRE 011 – Charges à caractère général :

Augmentation de l'ordre de 2%, soit une augmentation supérieure à l'inflation pour tenir compte des coûts de fonctionnement induits par de nouveaux équipements et l'augmentation du nombre d'utilisateurs dans certains services, notamment (exemple école de Parozet).

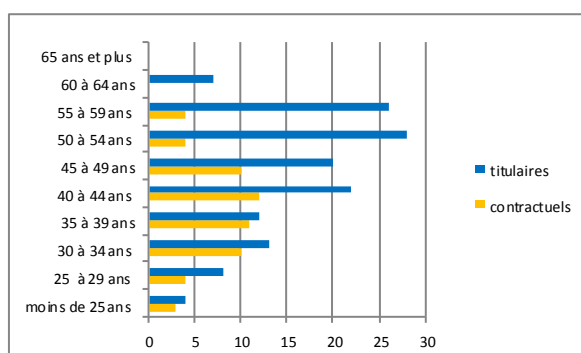
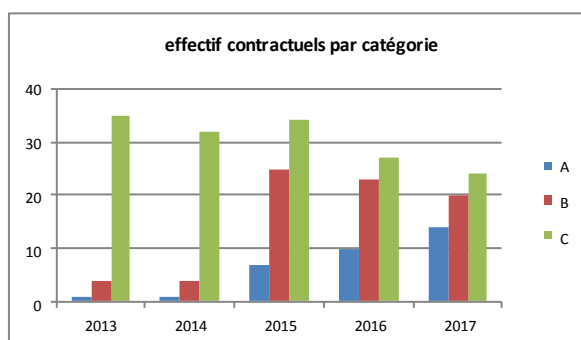
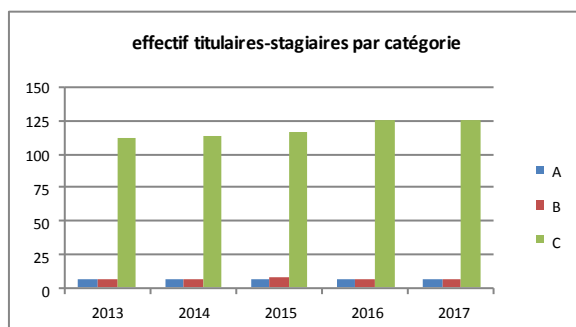
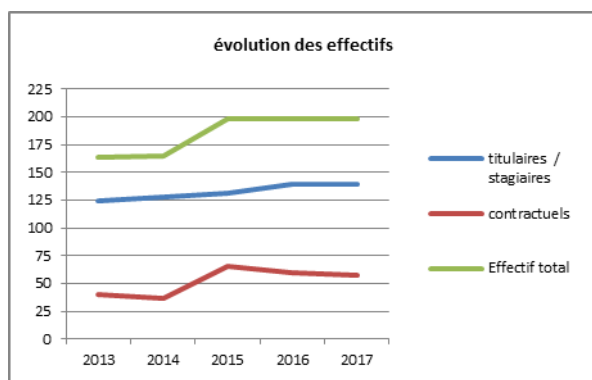
2.1.1.2. CHAPITRE 012 – Frais de personnel :

Augmentation prévisionnelle de 6 % en 2018, sachant que la ville devra faire face à une hausse incompressible de sa masse salariale de l'ordre de +5% pour les raisons suivantes : glissement vieillissement technique (GVT), nécessité de remplacer un certain nombre d'agents en arrêt maladie, moyens humains supplémentaires liés aux ouvertures de classe et à l'augmentation des élèves dans les écoles, cantines et activités périscolaires . De plus, tout en affichant la même volonté de maîtriser sa masse salariale, la collectivité grandit et doit s'interroger sur une réorganisation de certains services actuellement en tension, ce qui explique la projection à +6% en 2018 et + 5% en 2019. Il est enfin rappelé que depuis 2014, l'organisation des services municipaux se décline « en secteur » (Cf. organigramme) et que chaque emploi a fait l'objet d'une étude aboutissant à la rédaction d'une fiche de poste.

Données RH - évolution de la masse salariale 2013-2018 :

		2013	2014	2015	2016	2017	PROJECTIONS 2018	
D E P E N S E S	REMUNERATION	personnels extérieurs - intervenants APE	43 286,12	65 578,40	107 240,25	103 572,78	143 000,00	145 000,00
		fonctionnaires	2 249 185,45	2 434 562,72	2 433 672,27	2 503 774,59	2 520 000,00	2 700 000,00
		contractuels	438 761,93	479 121,39	509 261,86	472 815,15	467 000,00	500 000,00
		apprentis	-	-	1 823,96	9 293,35	16 000,00	-
		indemnités, NBI, SFT	434 751,58	442 518,40	460 604,11	473 137,36	562 000,00	553 000,00
		total	3 165 985,08	3 421 780,91	3 512 602,45	3 562 593,23	3 708 000,00	3 898 000,00
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	URSSAF	497 297,55	535 345,07	547 556,81	544 644,32	565 000,00	575 000,00
		caisses de retraite	662 094,86	748 845,41	748 822,01	770 466,03	790 000,00	845 000,00
		ASSEDIC	28 122,23	30 636,96	32 839,61	30 416,08	33 000,00	37 000,00
		assurance du personnel	170 824,95	144 218,26	164 584,17	135 761,48	150 000,00	180 000,00
		Fonds compensation SFT	9 518,00	8 964,00	4 510,00	8 274,00	2 000,00	8 000,00
		cotisation apprentissage	-	-	55,00	446,85	830,00	-
	total	1 367 857,59	1 468 009,70	1 498 367,60	1 490 008,76	1 540 830,00	1 645 000,00	
	AUTRES CHARGES	Formation et frais de déplacement	22 381,19	23 864,21	23 797,53	15 445,24	18 600,00	21 000,00
		indemnités au comptable et régisseurs	2 742,85	-	1 460,96	790,00	1 102,00	2 500,00
		Cotisations CNFPT, CDG, FNAL, FIPHP	63 429,73	68 662,67	76 623,23	74 919,57	77 736,00	81 000,00
		médecine préventive + visite médicale d'embauche	-	3 318,40	-	-	6 100,00	6 500,00
		titres restaurant	92 160,00	106 822,22	112 364,00	111 713,00	110 000,00	112 000,00
		Allocations chômage	-	-	-	-	9 100,00	10 000,00
		charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	1 000,00
total		180 713,77	202 667,50	214 245,72	202 867,81	222 638,00	234 000,00	
TOTAL CHARGES	4 714 556,44	5 092 458,11	5 225 215,77	5 255 469,80	5 471 468,00	5 777 000,00		
R E C E T T E S	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION ET CHARGES	sur rémunération	190 536,05	167 765,02	155 527,46	135 015,18	140 000,00	150 000,00
		sur charges de sécurité sociale	1 223,56	917,33	-	998,46	1 500,00	3 000,00
		de la part salariale des titres restaurant	36 864,00	42 248,40	44 904,20	44 690,80	46 000,00	47 000,00
	TOTAL RECETTES	228 623,61	210 930,75	200 431,66	180 704,44	187 500,00	200 000,00	

Données RH - structure et effectifs :



Un effectif global maîtrisé

Fonctionnaires : l'augmentation de l'effectif se concentre sur l'ALSH et les écoles, compte tenu de la mise en place des APE et l'évolution démographique de la Commune.

Contractuels : après une période d'augmentation des effectifs en 2014-2015 due au recrutement des intervenants APE, 2016 a été marquée par un amenuisement de ce vivier d'emploi et la nécessité pour la Collectivité de faire appel à des prestataires extérieurs.

Evolution de la structure des effectifs des contractuels depuis 2014 due à la mise en place des APE : recrutement de professeurs des écoles (cat A) et d'assistants d'enseignement artistique (cat B).

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017 on constate une augmentation importante des effectifs d'enseignants par rapport aux années antérieures.

Pyramide des âges :

- 73% de l'effectif des fonctionnaires a plus de 40 ans
- 43% de l'effectif des fonctionnaires a plus de 50 ans

Cette répartition des effectifs induit un effet GVT (glissement vieillesse technicité) positif estimé à 2.47% par an de la masse salariale. (Avancement indiciaire, mesures catégorielles statutaires)

Données RH - temps de travail effectif :

- Le décret 2001-623 du 12/07/2001 instaure un temps de travail effectif de 35h00 hebdomadaire, le décompte est annuel et la durée u travail ne peut excéder 1607h.
- La délibération du 22/01/2002 relative à la mise en place de l'ARTT dispose que les congés « d'ancienneté » resteront acquis (1 jour de congé par tranche de 5 ans d'ancienneté dans la fonction publique dans la limite de 5 jours).
- Le temps de travail effectif moyen pour un agent à temps complet est de 1596 h00.

Données RH - coût de la masse salariale par habitant au 31/12/2016 : 477 €.

2.1.1.3. CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante :

Les dépenses de ce chapitre ont été bien maîtrisées, notamment du point de vue de l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations. En effet, l'évolution des dépenses dans ce chapitre dépend en bonne partie des subventions versées.

Autre variable importante : le nombre d'élèves scolarisés à l'école Jeanne d'Arc. En effet, la participation financière à cet établissement varie en fonction du nombre d'élèves mais également des dépenses par élève effectuées par la commune pour les élèves de l'enseignement public : en 2018 cette participation sera calculée sur la base des dépenses constatées au compte administratif 2016 (dernier connu multiplié par ce nombre d'élèves).

Notons que depuis 2014 le contingent du service incendie a été considérablement augmenté du fait du changement de la répartition entre communes, le Département ayant révisé le montant qu'il conservait à sa charge. Il est probable que cette tendance exponentielle se poursuive en 2018.

2.1.1.4. CHAPITRE 66 – Frais financiers :

Remboursement des intérêts de la dette pour un montant prévisionnel de 197 508 € en 2018.

Dettes - tableau prévisionnel amortissement :
(Au 31/12)

ANNEE	AMORTISSEMENT	INTERET	ANNUITE	ENCOURS
2017	1 011 161,74	168 274,65	1 179 436,39	7 567 381,93
2018	1 005 741,64	197 507,98	1 203 249,62	6 561 640,29
2019	990 732,88	171 472,34	1 162 205,22	5 570 907,41
2020	972 681,71	144 772,88	1 117 454,59	4 598 225,70
2021	993 600,03	116 828,41	1 110 428,44	3 604 625,67
2022	960 291,19	88 760,19	1 049 051,38	2 644 334,48
2023	955 559,12	59 036,90	1 014 596,02	1 688 775,36
2024	499 871,20	38 690,62	538 561,82	1 188 904,16
2025	506 897,01	27 372,30	534 269,31	682 007,15
2026	344 478,40	17 923,07	362 401,47	337 528,75
2027	83 472,72	13 584,28	97 057,00	254 056,03
2028	80 935,72	10 058,08	90 993,80	173 120,31
2029	84 627,69	6 366,11	90 993,80	88 492,62
2030	88 492,62	2 500,81	90 993,43	-
TOTAL	8 578 543,67	1 063 148,62	9 641 692,29	34 959 999,86

Dettes - taux moyen par an depuis 2008 :

ANNEE	ENCOURS AU 1ER JANVIER	REVOLVING	FRAIS FINANCIERS	TAUX MOYEN EN %
2008	7 664 237,86		354 677,92	4,63
2009	9 559 065,81		320 736,00	3,36
2010	8 600 887,56		229 259,10	2,67
2011	10 415 765,14		345 414,86	3,32
2012	10 857 118,39		317 719,57	2,93
2013	12 513 030,29	2 474 250,00	247 451,05	2,47
2014	11 487 014,38	2 297 500,00	231 627,68	2,52
2015	10 563 280,09	2 120 750,00	205 707,08	2,44
2016	9 597 310,45	1 944 000,00	188 443,98	2,41
2017	8 611 847,29	1 767 250,00	168 274,65	2,46

Pour le calcul du taux moyen à compter de 2013, sont retirés l'encours de l'emprunt revolving car ce montant, même s'il figure dans la dette, ne fait pas courir d'intérêts.

Pour révisable : en 2017 ce sont des prévisions, l'ensemble des échéances de l'année n'ayant pas toutes été communiquées lors de l'établissement de ce tableau.

Dette - répartition de l'encours depuis 2008 entre taux fixe et taux révisable :

	Taux fixe en % de l'encours	Taux révisable en % de l'encours
2008	16,58	83,42
2009	50,49	49,51
2010	51,33	48,67
2011	64,27	35,73
2012	57,43	42,57
2013	40,51	59,49
2014	41,07	58,93
2015	42,45	57,55
2016	41,81	58,19
2017	42,45	57,55

Courant 2012 un emprunt à taux fixe présentait une option pour passage en révisable. Elle a été exercée.

Dette- répartition par prêteur :

Répartition par prêteur en 2017	
Organisme	part en %
Caisse d'épargne	60,80
Crédit agricole	3,68
Crédit local de France	35,40
CAF	0,11

Risque sur la dette :

L'un des emprunts souscrits dans le cadre d'une renégociation de dette en 2008 auprès de DEXIA CLF, présente un risque de structure de niveau D. Il représentera au 01/01/2018 environ 15% de l'encours. Le taux actuel est à 4,82%.

La clause à risque prévoit que si le taux EURIBOR 3 mois devenait supérieur à 4,82% le taux serait porté à l'échéance à ce taux augmenté de la différence entre l'EURIBOR et ce taux multiplié par 3. L'EURIBOR n'a jamais atteint ce taux (au 4/10/2016 :-0,301%).

Cette renégociation s'était déroulée dans le contexte de la crise financière de 2008. Pour mémoire, les taux EURIBOR 2007 et 2008 ci-dessous permettent d'expliquer ce repli. Elle concernait plusieurs emprunts souscrits avec des taux indexés sur l'EURIBOR 3mois +Marge. La crainte était à l'époque que les taux révisables ne continuent de monter, notre encours étant alors constitué à plus de 80% par du révisable.

02-01-2007	3,629 %	02-01-2008	4,124 %
01-02-2007	3,609 %	01-02-2008	4,152 %
01-03-2007	3,771 %	03-03-2008	4,111 %
02-04-2007	3,864 %	01-04-2008	4,247 %
01-05-2007	3,861 %	02-05-2008	4,264 %
01-06-2007	4,034 %	02-06-2008	4,209 %
02-07-2007	4,113 %	01-07-2008	4,130 %
01-08-2007	4,105 %	01-08-2008	4,394 %
03-09-2007	4,455 %	01-09-2008	4,397 %
01-10-2007	4,389 %	01-10-2008	4,846 %
01-11-2007	4,150 %	03-11-2008	3,811 %
03-12-2007	4,834 %	01-12-2008	3,132 %

2.1.1.5. CHAPITRE 67 – Dépenses exceptionnelles :

Rien à signaler de particulier.

2.1.1.6. CHAPITRE 14 – Atténuation de charges :

- Le FNGIR, reversement au fonds national de garantie des communes : la commune de Gex abonde ce fonds dans la mesure où la suppression de la taxe professionnelle en 2010 et son remplacement par un panier de ressources renouvelées a modifié la composition des recettes communales. Les communes ont bénéficié de la part départementale sur la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation et du transfert de ressources perçues par l'Etat. Pour garantir la stricte neutralité financière le fonds a été créé. Pour schématiser les communes qui voient leurs recettes augmentées du fait de la réforme, reversent au fonds le surplus par comparaison des ressources à bases constantes.

Le montant du versement par la commune de Gex se situe aux environs de 745 000 € depuis la mise en place de la réforme. Ce montant devrait rester stable en 2018.

- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 avait prévu une montée en charge progressive pour atteindre, à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 milliard d'euros. En 2017, la commune de Gex a contribué au FPIC à hauteur de 197 208 €, soit nettement plus que le maintien du montant national à 1 milliard d'euros pouvait laisser présager. Par prudence, il sera proposé d'anticiper au budget 2018 le risque d'une nouvelle montée en puissance du FPIC, se traduisant par une augmentation de l'ordre de 3% au chapitre 14.

Historique des montants FPIC prélevés au budget communal ces dernières années :

- Année 2013 : 38 731 €
- Année 2014 : 75 130 €
- Année 2015 : 109 837 €
- Année 2016 : 167 096 €
- Année 2017 : 197 208 €.

Pour rappel sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

2.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.2.1. Évolution jusqu'en 2017:

L'augmentation des prévisions de recettes réelles se situerait aux environ de 2,23 % par rapport à 2017. Ci-dessous pour information l'évolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2011.

Année	RRF	% augmentation
2011	13 357 769,02	
2012	13 547 405,34	1,42%
2013	14 428 118,07	6,50%
2014	14 099 809,95	-2,28%
2015	14 657 617,36	3,96%
2016	15 305 984,66	4,42%
Prévision 2017	15 333 000,00	0,18%

2.2.2. Prévisions des recettes de fonctionnement 2018 :

A titre prospectif, les recettes réelles prévisibles se situeraient aux environ de 15 673 000 € en 2018.

chapitre	libellé	BP 2017	BP 2018
013	atténuation de charges	183 000,00	185 000,00
70	produits des services	1 046 000,00	1 071 000,00
73	impôts et taxes	7 587 000,00	8 407 000,00
74	dotations et participations	5 693 000,00	5 805 000,00
75	autres produit de gestion	117 000,00	165 000,00
77	produits exceptionnels	30 000,00	40 000,00
	TOTAL	14 656 000,00	15 673 000,00

2.2.3. Prévisions par chapitre :

2.2.3.1. CHAPITRE 013 - Atténuation de charges :

Remboursement de charges salariales.

2.2.3.2. CHAPITRE 70 - Produits des services :

Ce chapitre devrait être en augmentation en raison de l'évolution des tarifs appliqués aux diverses prestations communales, et compte tenu de l'augmentation des effectifs scolaires à la rentrée 2017 (+50 élèves environ) par rapport à 2016.

2.2.3.3. CHAPITRE 73 - Impôts et taxes :

Evolution des taxes ménages entre 2017 et 2018 (rappel : la cotisation économique territoriale est perçue par la CCPG depuis la mise en place en 2017 de la fiscalité professionnelle unique).

	taux	2017			2018		
		bases notifiées (sans CET)	produit (sans CET)	augmentation base par rapport à N-1 (sans CET)	bases estimées (sans CET)	produit (sans CET)	augmentation base par rapport à N-1 (sans CET)
taxe d'habitation	16,95%	24 907 000	4 221 737	8,55%	25 654 210	4 348 389	3%
taxe foncier bâti	14,43%	15 397 000	2 221 788	5,83%	15 858 910	2 288 442	3%
taxe foncier non bâtie	94,29%	107 400	101 268	-3,64%	107 400	101 268	0%
contribution économique territoriale	20,08%	0	0		0	0	0%
			6 544 793	7,40%		6 738 099	2,95%

Le vote des taux ne pourra intervenir qu'au vu de la communication des bases estimées pour 2018 par la Direction générale des finances publiques. Aucune augmentation des taux d'imposition communaux n'est toutefois prévue en 2018.

Autres impositions :

- Compte tenu de la tendance dynamique des transactions immobilières dans l'ancien et du montant des droits de mutation, ceux-ci feront l'objet d'une inscription budgétaire en augmentation substantielle par rapport à 2017. En revanche le montant de la redevance électricité sera maintenu à son niveau actuel.
- L'attribution de compensation provisoire reversée par la Communauté de communes au titre de 2017 dans le cadre de la mise en place de la fiscalité professionnelle unique, pour mémoire près de 800 000€, devra être revue à la baisse pour 2018, compte tenu des transferts de charges à venir dans le domaine du tourisme et de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- En revanche la commune devrait pouvoir compter en 2018 sur une Dotation de solidarité communautaire (DSC) mise en place dans le cadre du Pacte fiscal et financier de solidarité (PFFS), pour un montant de l'ordre de 60 000 à 70 000€ selon les critères qui seront retenus par le conseil communautaire.

2.2.3.4. CHAPITRE 74 - Dotations et participations :

Après plusieurs années de baisse continue des dotations versées par L'État aux collectivités territoriales (depuis 2013), le projet de loi de finances pour 2018 marque une pause. La commune devrait pouvoir compter en 2018 sur un montant de dotations

équivalent à 2017, dans l'attente d'en savoir plus sur la déclinaison du plan d'économies de 13 milliards demandé par l'Etat au monde territorial.

Dans l'attente de connaître le montant précis du 48^{ème} versement de la CFG, le montant perçu en 2017 sera repris avec une augmentation de 2%, à savoir 3 754 500 €.

La dotation pour les titres sécurisés sera doublée en 2018, compte tenu de l'équipement de l'Hôtel de ville d'une seconde station (10 000€ environ au lieu de 5 000€).

2.2.3.5. CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion :

Une augmentation assez forte des revenus des immeubles est espérée en 2018 (+10%) en raison des surfaces commerciales que la Ville s'apprête à louer à des artisans dans son bâtiment de la Zone de l'Aiglette.

2.3. DISPONIBILITÉ POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

En 2018 la Ville n'envisage pas de recourir à l'emprunt.

Avec près de 5 millions d'épargne de gestion que la section de fonctionnement devrait dégager, desquels il conviendra de retrancher 200 000€ de remboursements des intérêts de la dette et 450 000€ environ d'opérations d'ordre (dotations aux amortissements), le montant disponible pour alimenter la section d'investissement du budget devrait avoisiner les 4 350 000€.

D'autres recettes propres à la section d'investissement pourront être inscrites:

- Le FCTVA 2018, au vu des réalisations à mi-octobre, s'élève déjà à 815 000 €. Compte tenu des opérations d'équipements en cours et de l'exécution budgétaire prévisible jusqu'à la fin de l'année, son montant devrait s'approcher du million d'euros. Pour mémoire, la commune récupère la TVA sur les investissements réalisés sur l'exercice n-1. L'année suivant la dépense, un état des dépenses éligibles est ainsi établi : au vu du montant TTC la commune reçoit un versement du fonds correspondant à 16,404% de ce montant.
- Des subventions d'équipement qui ont été notifiées pour un montant de 1 100 000€ : 1 000 000€ du Département (47^{ème} versement de la CFG – part départementale) dans le cadre du dévoiement de la RD 1005 ; 100 000€ de la Communauté de communes du Pays de Gex au titre du programme d'eaux pluviales Parozet.
- La taxe d'aménagement (ancienne taxe locale d'équipement sur les autorisations d'urbanisme) pour laquelle nous n'avons toujours pas de simulation de la part des services fiscaux : estimation de 150 000 €.

Après prise en compte des crédits ouverts en recettes pour les opérations d'ordre (amortissements), le montant disponible sera de l'ordre de 5 750 000€, une fois remboursées les annuités d'emprunts (environ 1 000 000 €) et provisionnées des opérations d'ordre de type patrimoniales.

Les projets d'investissements mentionnés au 1.2 feront l'objet d'une inscription budgétaire, soit au budget primitif 2018, soit au budget supplémentaire 2018 en fonction de la nécessité ou pas de mobiliser tous les crédits correspondants au cours du premier trimestre 2018. Les arbitrages interviendront à l'occasion des commissions Travaux et Finances de novembre.

2.4 RÉCAPITULATIF DES ORIENTATIONS RETENUES POUR LE BUDGET 2018 :

- Stabilité de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et des autres dotations versées par l'Etat, conformément aux orientations affichées dans le projet de loi de finances 2018. Montants estimés de 1 169 000€ pour la DGF, 335 000€ pour la DSR (dotation de solidarité rurale) et 191 000€ pour la DSU (Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale).
- Hausse des contributions directes estimée à 3% pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti, sans augmentation des taux d'imposition communaux. Produit attendu de 6 741 000€ en 2018 (minimum attendu en 2017 de 6 545 000€).
- Faible augmentation des autres impôts et taxes (+1%) pour tenir compte de la situation suivante : d'un côté il est possible d'augmenter fortement les prévisions de recettes émanant des droits de mutation, qui pourraient passer de 450 000€ au BP 2017 à 650 000€ au BP 2018, et d'inscrire une prévision de nouvelle ressource de 65 000€ environ grâce à l'instauration probable d'une Dotation de solidarité communautaire (DSC) dans le cadre du pacte fiscal et financier de solidarité (PFFS). D'un autre côté il conviendra d'anticiper, d'une part, une baisse de l'attribution de compensation reversée par la CCPG compte tenu en raison des nouveaux transferts de charges en 2018 et, d'autre part, la fin de la perception de la taxe de séjour communale.
- Dans l'attente de connaître le montant précis du 48^{ème} versement de la compensation financière genevoise (CFG), reprise du montant de 2017 avec une évolution de +2%, soit 3 755 000€ contre 3 680 000€ en 2017.
- Scenario d'évolution des ventes de produits de +2%, pour tenir compte notamment de l'augmentation des élèves inscrits aux prestations de cantines et d'activités périscolaires et de loisirs.
- Augmentation substantielle du montant des produits du domaine (+ 10%) pour tenir compte de la location des nouvelles surfaces commerciales au sein du bâtiment communal de la Zone de l'Aiglette.
- Dans l'attente du résultat de la concertation organisée à l'échelle communale sur l'évolution des rythmes scolaires et des arbitrages politiques, les orientations budgétaires 2018 reposent sur un statu quo.
- Augmentation du prélèvement au titre du fonds de péréquation intercommunale (FPIC): + 3% au chapitre 014, soit + 28 000€ pour pallier un risque de relèvement du FPIC jusqu'à 225 000€.
- Non recours à l'emprunt en 2018.
- Un premier montant disponible pour de nouveaux investissements de l'ordre de 5 750 000€, dans l'attente de probables marges de manœuvre supplémentaires dont le conseil municipal prendra connaissance lors de l'examen du budget supplémentaire.

Partie 3

BUDGET FORÊT 2018

La réunion pour la présentation des travaux aura lieu à la mi-novembre.

En principe le budget forêt devrait, comme lors de chaque budget primitif, nécessiter une participation de la Commune pour le financement des travaux, cette participation étant maintenue jusqu'au vote du budget supplémentaire lors de la reprise des résultats de l'année écoulée.